

Membres	15
Présents	12
Représentés	1
Votants	12
Exprimés	13
- Pour	7
- Contre	1
- Abstention	5

2025-08

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
COMMUNE D'EYREIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211908108-20250404-2025-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2025

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2025-08  
Séance du 04 Avril 2025

**Objet : Vote des 3 taxes**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre avril, à dix-huit heures quinze minutes,  
Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du 26 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE MIGNON Marie-Pierre

Présents : LE MIGNON Marie-Pierre, AGNOUX Marie-Thérèse, MORENA Jean-Philippe, CHARBONNEL Jean-Loup, DICHAMP Adeline, GARCIA Sébastien, GRANCHER Isabelle, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, RIVIERE Patrice, SAINNEVILLE Jean-Marie.

Absent(s) ayant donné POUVOIR : SOULIER Daniel donne pouvoir à LE MIGNON Marie-Pierre

Absent(e)s : CAUDIE Christelle, SABEAU Fabrice

Secrétaire de séance : MORENA Jean-Philippe

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2025.

Elle propose d'augmenter les taux comme suit : la taxe foncière bâtie (TFB) passerait de 33,57% à 34,57% ; la taxe foncière non bâties (TFNB) passerait de 67,63% à 68,63% et la taxe d'habitation (TH) passerait de 6,36% à 7,07%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS, décide les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 34,57 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 68,63 %
- Taxe d'habitation (TH) : 7,07 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Maire,  
LE MIGNON Marie-Pierre

